



LEGENDE

- AC 1 Servitudes de protection des monuments historiques :  
- Inscription : Eglise St-Rémi en application de la loi du 31/12/1913 et de l'arrêté ministériel du 21/12/1938
  - AC 2 Servitudes de protection des sites pittoresques :  
- Classement (loi du 02/05/1930) : Vallée de la Mérançaise (décret du 03/09/1976), domaine de Launay (arrêté ministériel du 10/11/1959) et Bois de Chevincourt et d'Aigrefoin (arrêté ministériel du 25/05/1949).
  - AC 2 Servitudes de protection des sites pittoresques :  
- Inscription (loi du 02/05/1930) : la Vallée de Chevreuse (Arrêté ministériel du 08/11/1973), Bois d'Aigrefoin, de Chevincourt, de Voisin et d'Ors (arrêté ministériel du 25/05/1949) et l'Ancienne abbaye (arrêté ministériel du 28/09/1966).
  - A1 Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier, en application des articles L. 151.1 à L. 151.6 du code forestier :  
- Bois d'Aigrefoin (75.5 ha) : arrêté n°76-2225 du 26 avril 1976  
- Bois du Bois Brûlé (48 ha) : arrêté n°80-2003 du 11 avril 1980  
- Massif de la Haocquinière (23.8 ha) : arrêté n°89-0281 du 6 février 1989  
- Bois des Coudraires (12.5 ha) : arrêté n°2001-DDAF-SEEF-030 du 12 février 2001  
- Lieu-dit la Févnie (42.2 ha) : arrêté n°2001-DDAF-SEEF-514 du 10 juillet 2001
  - A4 Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux en application des articles 100 et 101 du code rural :  
cours de l'Yvette et des affluents dont la Mérançaise (4 m à compter de la crête des berges).
  - A5 Servitudes de pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement en application de l'arrêté préfectoral n°78.0507 du 27/01/1978
  - I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz en application du décret n°67 886 du 06/10/1967, de l'arrêté ministériel du 11/05/1970, de l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2015 et de l'arrêté préfectoral du 6 février 2017
  - Postes de détente de gaz : 4 sont présents sur le territoire communal
  - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (D.U.P du 27/12/1954 et du 07/12/1954)  
lignes aériennes :  
- 225 kV Elancourt - Villejust dérivation Montjay  
- 225 kV Saint-Aubin - Villejust dérivation Montjay  
Lignes souterraines :  
- 20 kV Les Ulis - Gif s/ Yvette RER 7
  - PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques  
- Perturbations électromagnétiques : centre émetteur de Gometz-la-Ville en application du décret du 15/04/1976
  - PT2 - Obstacles : centre radio-balisé de Gometz-la-Ville (décret du 05/05/1976) et centre radioélectrique de Paris Sud-Palaiseau (décret du 03/02/2020).
  - T1 Servitudes liées au chemin de fer (loi du 15/07/1845) : ligne B du RER
  - T4 T5 Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage liées à l'aérodrome d'Orly en application du décret du 05/06/1992.
- Zone de protection naturelle, agricole et forestière** du plateau de Saclay - Créée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 et conformément à l'article L.141.5 du Code de l'Urbanisme
- Espaces naturels et forestiers
  - Espaces de la ZPNAF consacrés à l'activité agricole
  - PM1 Zone de risques d'inondations (PPRI approuvé le 26 septembre 2006)

# P.L.U.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Département de l'Essonne  
Commune de  
**GIF SUR YVETTE**

Révision générale approuvée en Conseil municipal du 13 décembre 2016

Mise à jour par décret du 28 mars 2017

Mise à jour par arrêtés du maire en dates du 9 mai 2017 et du 3 novembre 2020

Modification n°1 approuvée en Conseil municipal du 6 juillet 2021

Révision allégée n°1 approuvée en Conseil municipal du 6 juillet 2021

Maire  
F. Lapeyre de la Halle - 01 69 07 01 97

### 6.1 Plan des servitudes d'utilité publique